

Rapport synthèse du comité ad hoc sur les impacts des coupes financières dans les centres jeunesse

Conseil fédéral de la FSSS-CSN
20 novembre 2013

A decorative graphic element consisting of several horizontal lines of varying lengths and colors (teal, white, and light blue) extending from the right side of the slide.

Éléments déclencheurs

- 5 centres jeunesse aux prises avec des coupures :
- Augmentation constante des signalements au cours;
- Surcharge de travail dénoncée par les intervenants;

Mandat du comité

- Documenter les impacts vécus dans les centres jeunesse aux prises avec des coupures de budgets et conséquemment avec des coupures de postes;
- -Envisager une dénonciation bien soutenue par des constats des impacts de ses coupures sur les services,

Composition du comité ad hoc

- Manon Hamel (Cœur du Québec)
- Karine Ferland (Saguenay Lac–St-Jean)
- Sylvie Théoret (Montréal)
- Carl Rousseau (Chaudières –Appalaches)
- Steve St-Onge vice-présidence FSSS-CSN
Montérégie
- Conseiller syndical: Samuel Trépanier

Démarche effectuée

- Préparation et envoi d'un questionnaire aux syndicats des centres jeunesse pour mieux documenter les coupures et les impacts du sous-financement dans ce secteur;
- Comptabilisation des résultats transmis à ce jour et production d'un rapport qui recense aussi plusieurs données disponibles sur les centres jeunesse et particulièrement sur la LPJ;

Démarche effectuée (suite)

- Recenser les rapports et les documents mis de l'avant par les instances gouvernementales et les organisations étudiant la question des enfants constituant la clientèle des centres jeunesse.

Orientation des travaux

- Le comité s'est attardé sur la capacité des intervenants et de l'organisation d'atteindre la principale mission des centres jeunesse d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse selon des considérations financières, humaines et organisationnelles;
- Objectif de la Loi:
- Assurer la sécurité et le développement des enfants de moins de 18 ans qui sont victimes d'abandon, de délaissement, de négligence, de mauvais traitements psychologiques;

La situation de la clientèle

- Augmentation des signalements retenus soit de 5000 enfants de plus par année en moyenne depuis 2010;
- Total de : 32 661 enfants retenus en 2012- 2013;
- Recrudescence de certains actes de violence à l'égard des enfants et nombre et en gravité;
- Entre 1993 et 2011: Augmentation de 13,4 % à 25,2 % de cas signalés pour sévices et risques sérieux de sévices;

(Suite) La clientèle:

- Croissance des problèmes de santé mentale chez les jeunes;
- 15 à 20% des jeunes ont des troubles d'ordres psychiatriques;
- Augmentation des jeunes ayant de problèmes d'ordre psychologique;
- Récurrence des listes d'attentes et délais de traitements des situations d'enfants pour qui les droits sont lésés (ex. rapport CDPDJ Côte-nord) versant parfois dans l'illégalité;

Les placements depuis la modification de la LPJ

- Diminution des placements en général
- Entre 2008 et 2012 de 5,51 %;
- Phénomène important d'augmentation des « Confiés à un tiers lié à la famille » **de 36%**;

Dépassement soulevé des objectifs de cette réforme à savoir si elle respecte toujours l'intérêt de l'enfant;

Situation économique des centres jeunesse

- L'attribution des budgets selon l'approche populationnelle;
- Les données démontrent un déséquilibre majeur dans le financement des centres jeunesse;
- Iniquités régionales et sous-financement selon un rapport tiré du vérificateur général de 2009-2010;
- Sous-financement majeur pour plusieurs établissements du réseau se répercutant sur la capacité aux intervenants à donner des services de qualité;
- Les coupures budgétaires appliqués à au moins 5 centres jeunesse (Cœur du Québec, Saguenay Lac St-Jean, Montréal, Chaudières-Appalaches) atteignent près de 15 millions sur une période variant de 2 à 3 ans;
- Impacts: Fermeture de foyers de groupe, Non remplacement du personnel, perte d'emplois par attrition;

Impacts sur la main d'oeuvre

Augmentations soutenues de signalements

+

Lourdeur des cas

+

Augmentation des tâches administratives;

+

Réduction du temps de travail clinique directe auprès de la clientèle et l'attribution de la charge de travail n'est pas basé sur des critères clairement établis en fonction des besoins des enfants et de leur famille;

=

Incidence directe sur les intervenants des centre jeunesse;

(suites) impacts sur la main d'oeuvre

- Taux d'absentéisme les plus élevés dans le secteur de la santé et des services sociaux variant parfois de **6 à 10 % sur la masse salariale**;
- Augmentation constante de la consommation de médicaments chez le personnel la plus élevée dans le secteur de la santé et des services sociaux (variation de 34 % à 48 % en 5 ans);
- Taux de roulement de personnel supérieur à 1 personne sur 3 qui quitte le travail après 1 an;

Exemples de problèmes régionaux

- Taux de roulement de 66,66 % la première année au Centre jeunesse de Lanaudière;
- Déficit de 2,2 millions de dollars au Centre jeunesse de la Mauricie Centre du Québec et démarche généralisée de surcharge de travail pour les services externes;
- Coupures de 764 353 \$ et non remplacement au Centre jeunesse de Chaudière-Appalaches. Haut taux d'assurance salaire en foyer de groupe.

Exemples de problèmes régionaux (suite)

- Hausse de signalements de 12,3 % et fermeture de deux foyers de groupe à Québec.
- 11 millions sur trois ans de coupures pour le Centre jeunesse de Montréal.
- 2.2 millions de coupures pour le Centre jeunesse du Saguenay Lac St-Jean et abolition de plusieurs postes dans des sites isolés et fermeture de foyers de groupe.

Exemples de problèmes régionaux (suite)

- Décision de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au CPRCN sur la Côte-Nord blâmant sévèrement l'organisation quant aux manques sur les services donnés. Coupures d'environ 1 million en deux ans.
- Compression de 500 000\$ en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine, alors qu'il y avait un taux d'assurance salaire de 9,6 % en 2011-2012.

Constats

- Compressions budgétaires ou sous-financement
- Travail administratif et clinico-administratif lourd
- Lourdes charges de travail et effets sur la santé
- Orientations cliniques basées sur les besoins économiques
- Impact sur les services à la clientèle

Conclusions

- Le rapport met en lumière qu'on néglige l'aspect clinique et les besoins des enfants en axant davantage sur les orientations budgétaires;
- Les informations recueillies dans les différents rapports ainsi que les propos auprès de nombreux intervenants permettent d'affirmer que la situation continue de se détériorer autant sur la situation des enfants que sur celle de nos membres;

Actions menées à ce jour

- La FSSS-CSN a dénoncé publiquement en juin les coupures dans les centres jeunesse;
- Le syndicat du Cœur du Québec a mobilisé près de 150 membres pour échanger spécifiquement sur ce sujet;
- Le syndicat du Saguenay Lac St-Jean ont mobilisé leurs membres pour empêcher la fermeture de 2 foyers de groupe et ont réussi à attiré l'attention du Ministre Bédard (des actions soutenues lors des CA avec plus de 60 membres qui y ont participé) ;
- Le syndicat du centre jeunesse de Montréal a mobilisé ses membres en juin pour une manifestation qui dénonçait les coupures (au moins 150 membres y ont participé);

Recommandations du Bureau fédéral FSSS-CSN

- Attendu que dans les années 2006 à 2011, il y a eu une hausse constante de 10 000 nouveaux signalements par année pour se fixer à 76 649 et que ce niveau s'est accru pour atteindre 80 540 signalements en 2012-2013;
- Attendu que les impacts des diminutions de budget et le sous-financement chronique dans plusieurs centres jeunesse affectent la clientèle et le personnel;
- Attendu que la recrudescence des tâches administratives limite le temps clinique dispensé diminuant ainsi les services aux jeunes. Selon certains, ces tâches administratives vont parfois jusqu'à 75 %;

(suites) recommandations du bureau

- Attendu que le taux très élevé d'assurance salaire varie de 6,5 % à 10 % de la masse salariale, que la consommation de médicaments chez les travailleuses et travailleurs varie entre 34 % et 48 % et que le taux de roulement des travailleurs varie entre 20 % et 60 % la première année dans la majorité des centres jeunesse affiliés à la FSSS-CSN;
- Attendu que le rapport synthèse du comité *ad hoc* sur les impacts des diminutions financières et du sous-financement dans les centres jeunesse fait la démonstration que les intervenants n'ont pas les moyens de mettre en place toutes les ressources pour assurer la sécurité et le développement des enfants dont ils ont la responsabilité en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* mise en œuvre depuis 1979;

Il est proposé par le bureau fédéral- FSSS-CSN

- Qu'un plan d'intervention et d'action soit élaboré avec nos syndicats pour contrer la surcharge de travail et ses effets sur la santé mentale des travailleuses et des travailleurs;
- De dénoncer publiquement les diminutions budgétaires et le sous-financement dans les différents centres jeunesse du Québec et leurs impacts sur la qualité et la disponibilité des services donnés aux jeunes et aux familles ainsi que sur les travailleuses et les travailleurs;

(suite) proposition du bureau FSSS-CSN

- De réclamer un moratoire sur les coupes dans les centres jeunesse et de revendiquer des moyens transitoires dans les centres jeunesse sous-financés;
- Que la FSSS entreprenne les démarches nécessaires auprès de tous les partenaires pour que soient réalisés des états généraux sur la situation des enfants vulnérables du Québec.